Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20230627-23-164-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

DÉLIBERATION 23-164

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 Juin 2023

Date de la convocation : 20 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Philippe MARION, M. Christian BOREL à M. Jean PROENÇA, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, M. Isidore POLO à M. Denis PEILLOT.

Absent suppléé : M. Christian PETREQUIN représenté par Mme Céline MESSINA.

Secrétaire de séance : M. Philippe MARION.

OBJET : **EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS** – Partenariat de Projet – Renouvellement de la convention triennale avec le CVAC pour l'action l'Ecureuil

Rapporteur : Jean PROENÇA

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération soutient la manifestation cycliste de l'Ecureuil.

Cette action, organisée le premier dimanche du mois de septembre, participe d'une part à l'animation de la vie de l'agglomération et contribue d'autre part à faire connaître le territoire. Elle concerne chaque année près de 1 000 participants venus de la région, de la France et parfois de plus loin qui profitent ainsi des attraits touristiques de notre territoire.

L'Ecureuil figure parmi les 4 manifestations que Vienne Condrieu Agglomération soutient au titre des événements culturels et sportifs participant au rayonnement communautaire, aux côtés de Ciné Eté, Caravan' Jazz et le Festival de l'Humour.

Depuis 2005, le soutien à cette manifestation donne lieu à une convention triennale, dont la dernière a expiré en 2022.

Au vu des bilans, il est proposé de reconduire cette convention triennale d'objectifs pour la période 2023 - 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Vème partie « Coopération Locale », et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale) Titre 1,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

AUTORISE le Président à signer une convention triennale (2023 - 2025) de partenariat pour l'organisation de l'Ecureuil, dont le projet est joint à la présente délibération.

PREVOIT les crédits nécessaires qui seront inscrits aux budgets des exercices en cours, d'un montant de 8 000 € TTC, et imputés à l'article 6574 COM 5902. Un premier versement de 50% interviendra quelques mois avant l'événement et le solde sera versé une fois l'évènement passé.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 03/07/2023

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
Virginie PAQUIEN

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat